

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL À L'ÉTRANGER

Le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) et le Centre international d'études pédagogiques (Ciep), ont organisé, en partenariat avec le Laboratoire d'Économie et de Sociologie du Travail (LEST) et le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), une **conférence de comparaisons internationales intitulée « Orientation, formations, insertion : quel avenir pour l'enseignement professionnel » les 19 et 20 mai 2016** à Paris (Lycée Diderot).

Afin d'éclairer les interventions de la conférence, le Cnesco propose des fiches synthétiques. Pour chaque pays représenté, une fiche décrit le modèle d'enseignement professionnel et en présente les chiffres clés. Ainsi, sept fiches ont été réalisées :

- **Allemagne**
- **Angleterre**
- **Corée**
- **Danemark**
- **Pays-Bas**
- **Québec**
- **Suisse**

Les données et informations contenues dans ces fiches ont été recueillies à partir des sources suivantes :

- Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP)
- Centre Inffo, Europe & Formation
- Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC), Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)
- EUROSTAT

Le Cnesco adresse tout particulièrement ses remerciements à la DREIC pour sa collaboration.

ALLEMAGNE

Un système dual

SYSTÈME ÉDUCATIF

L'éducation relève de la compétence des régions, *Länder*. Il n'existe pas de ministre de l'éducation nationale, il y a 16 ministres, un dans chaque Land.

L'école maternelle, *Kindergärten*, est facultative. L'école élémentaire, s'étend sur quatre années scolaires (classe 1 à 4) et offre la possibilité aux élèves de suivre cinq filières (Cf. figure 1 ci-dessous) :

- **Hauptschule** : s'étend sur cinq années (classes 5 à 9) et constitue l'enseignement secondaire de base qui débouche sur l'obtention d'un certificat qui permet de poursuivre une formation professionnelle ou d'intégrer directement le marché du travail.
- **Realschule** : s'étend sur six années (classes 6 à 10) et constitue la formation généraliste qui débouche sur l'obtention d'un diplôme de fin de cursus ; elle offre la possibilité aux élèves d'intégrer une formation professionnelle, un lycée technique ou classique (pour les meilleurs d'entre eux).

En quittant la Hauptschule ou la Realschule (équivalant à l'enseignement secondaire en France), les élèves démarchent les entreprises pour décrocher un contrat d'apprentissage en alternance ou à plein temps.

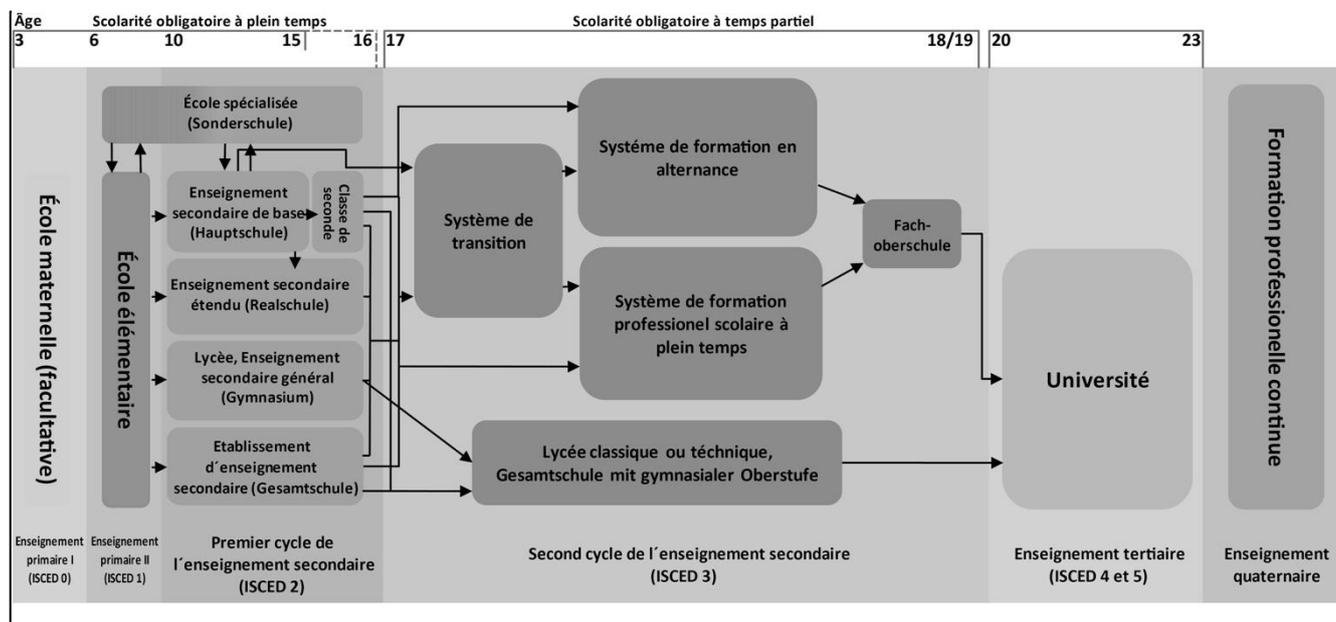
- **Gymnasium** : l'équivalent du collège et du lycée général en France, il dure 8 ans en moyenne (classes 5 à 12) et permet aux élèves d'obtenir un baccalauréat général (Abitur) et d'accéder à l'université.
- **Gesamtschule** : établissement d'enseignement secondaire, il est moins fréquenté que les autres cités ci-dessus. Il rassemble les trois enseignements dans un même lieu, le Hauptschule, le Realschule et le Gymnasium.
- **Sonderschule** : école spécialisée pour certains élèves en situation de handicap tout au long de la scolarité obligatoire.

Depuis 1969, la formation professionnelle prend appui sur des référentiels nationaux. Elle n'est plus axée sur les besoins spécifiques des entreprises formatrices mais plutôt destinée à fournir les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier et à permettre la transférabilité des compétences.

CHIFFRES CLÉS

- Environ 60 % d'une classe d'âge suit une formation professionnelle dans le système dit « dual » (apprentissage avec contrat de travail).
- Le coût de l'alternance est à la charge de l'entreprise (2,7 % du coût total de la main d'œuvre en 2005) dans la quasi-totalité des cas (en France ce sont les régions ou l'État).
- En 2005, les dépenses publiques pour la formation professionnelle et l'apprentissage s'élevaient à près de 8 % du PIB.
- Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans en Allemagne est de 7 % en 2015 (contre plus de 25 % en France).
- L'Allemagne offre plus de 344 formations en apprentissage à ses élèves débouchant sur des métiers différents (4 000 formations sont proposées par la chambre de commerce et de l'industrie en France).
- Près de 550 000 contrats en apprentissage ont été signés en 2012 sachant que 90 % des entreprises allemandes emploient des apprentis (contre 294 840 pour le secteur privé et 9 682 pour le public en France).
- En Allemagne, 16 % de jeunes âgés de 15 à 24 ans sont en apprentissage en 2013, contre 5,2 % en France.

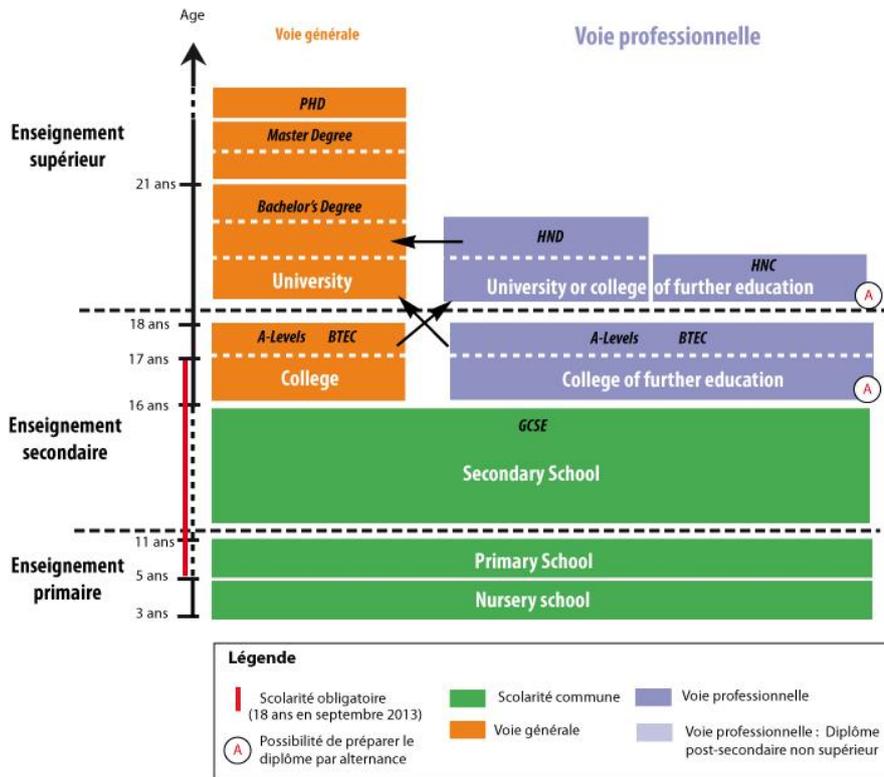
STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF EN ALLEMAGNE



ANGLETERRE

Des partenariats entre les entreprises et les acteurs locaux

STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF AU ROYAUME-UNI, S'APPLIQUANT EN ANGLETERRE



CHIFFRES CLÉS

- En 2013, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans atteignait près de 20 %.
- Le nombre d'apprentis est passé de 200 000 à 300 000 en 9 ans (2011).
- En 2011, on comptait près de 20 apprentis pour 1000 employés.
- Le financement du système éducatif repose sur une indépendance et autonomie des établissements scolaires. La répartition se fait en fonction des subventions calculées par le gouvernement et ajustées par les autorités locales. La formation professionnelle relève d'initiatives privées et de partenariats entre les entreprises et les acteurs locaux.

SYSTÈME ÉDUCATIF

Placé sous l'autorité du ministère de l'Éducation, l'enseignement est organisé par les autorités éducatives locales, **Local Authorities**. La scolarité obligatoire est divisée en plusieurs étapes : l'école préélémentaire, *Primary school/Nursery school* (3 à 5 ans) ; l'école élémentaire, *Primary school* (5 à 11 ans) ; l'école secondaire, *Secondary school* (11 à 18 ans). À la fin de l'enseignement obligatoire, la plupart des jeunes se présentent à l'examen de fin d'études secondaires, **GCSE** (*General Certificate of Secondary Education*). Après leur scolarité obligatoire à 16 ans, plus de 80 % des élèves poursuivent leurs études :

- dans un **sixth form college** qui prépare en 2 ou 3 ans au **GCE A-levels**, niveau 3 (*General Certificate of Education Advanced Level* – certificat général de l'éducation : niveau avancé), équivalent du baccalauréat, qui permet d'entrer à l'Université.
- dans un **Further Education College**, établissement d'enseignement post-obligatoire qui prépare à différents diplômes professionnels : le **VCE** (*Vocational certificate of education*) similaire à un baccalauréat professionnel, les **NVQ** (*National Vocational Qualifications*, qualifications professionnelles nationales) qui conduisent à une qualification professionnelle de niveau 1, 2 ou 3 (niveaux V bis à IV français) et des diplômes organisés par différents organismes certificateurs, **BTEC** (*Business and Technology Education Council*).

Les élèves ayant obtenu le A-level avec de bonnes notes (A à C) dans trois matières, peuvent accéder à des études supérieures à l'université ou dans des établissements d'enseignement supérieur. Ils peuvent y préparer :

- en un ou deux ans, un **FD** (*Foundation Degree*), diplôme qui permet d'occuper un emploi de technicien hautement qualifié ou de continuer ses études professionnelles ;
- des certificats en un an, **Certificates in HE** (*Higher Education*), ou des diplômes en deux ans, **Diplomas in HE**, peuvent fournir une qualification professionnelle ou un tremplin pour accéder à un premier diplôme universitaire ;
- un **HND** (*Higher National Diploma*) se prépare à temps plein ou par alternance en deux ans ; il est articulé avec les besoins du monde du travail et permet l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études ;
- des **Bachelors** (*BA Bachelor*, *BSc Bachelor of Sciences*) préparés à l'université en 3 ou 4 ans prévoient des périodes de formation en entreprise ; ils permettent l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études vers un Master ;
- des **Masters** à finalité professionnelle.

CORÉE

Une politique nationale volontariste en faveur de l'enseignement professionnel

SYSTÈME ÉDUCATIF

Le système d'enseignement secondaire coréen se caractérise par une scolarité obligatoire de 6 ans à 14 ans. L'enseignement est gratuit jusqu'à 16 ans dans le public et devient payant ensuite (soit les deux dernières années de lycée).

L'enseignement secondaire se partage entre écoles moyennes, *middle schools*, et l'enseignement secondaire supérieur, *high schools*- lycées. Ce qui semble particulier dans le système coréen, ce sont les *middle schools attached to industrial firms* et les *trades schools*.

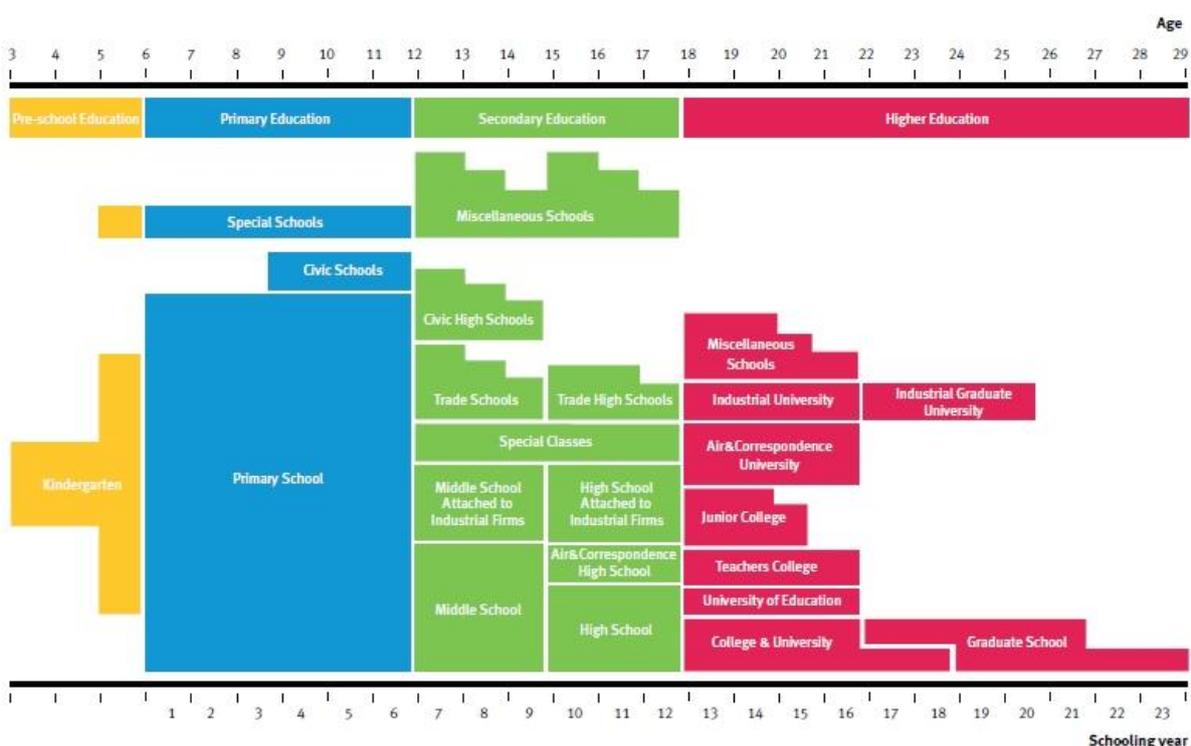
- L'enseignement secondaire supérieur est constitué d'établissements d'enseignement général (70 %) et professionnel (30 %). Il a une durée de 3 ans pour les élèves âgés de 15 à 17 ans. L'admission s'opère sur examen d'entrée.
- Les lycées techniques comprennent les filières agricoles, commerciales, maritimes et techniques. L'enseignement professionnel est sous statut scolaire.

Depuis quelques années, le gouvernement coréen a mis en place des politiques nationales volontaristes en vue d'améliorer l'adéquation entre l'offre de formation professionnelle et les besoins du marché du travail. Cela passe notamment par la promotion de la collaboration avec l'industrie.

CHIFFRES CLÉS

- La part du PIB investie dans l'éducation en Corée est de 7,6 % (contre 6,1 % en moyenne dans les pays de l'OCDE), soit le 3^{ème} pays investissant le plus dans ce domaine.
- Le niveau de compétences des élèves coréen est excellent : presque un élève sur trois obtient la meilleure note possible en mathématiques au test PISA, ce qui représente la plus grande part parmi les pays de l'OCDE.
- En 2012, 66 % des 25-34 ans étaient diplômés du supérieur, contre 40 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.
- Le taux de chômage des jeunes de 18 à 29 ans était de 9% en 2008.

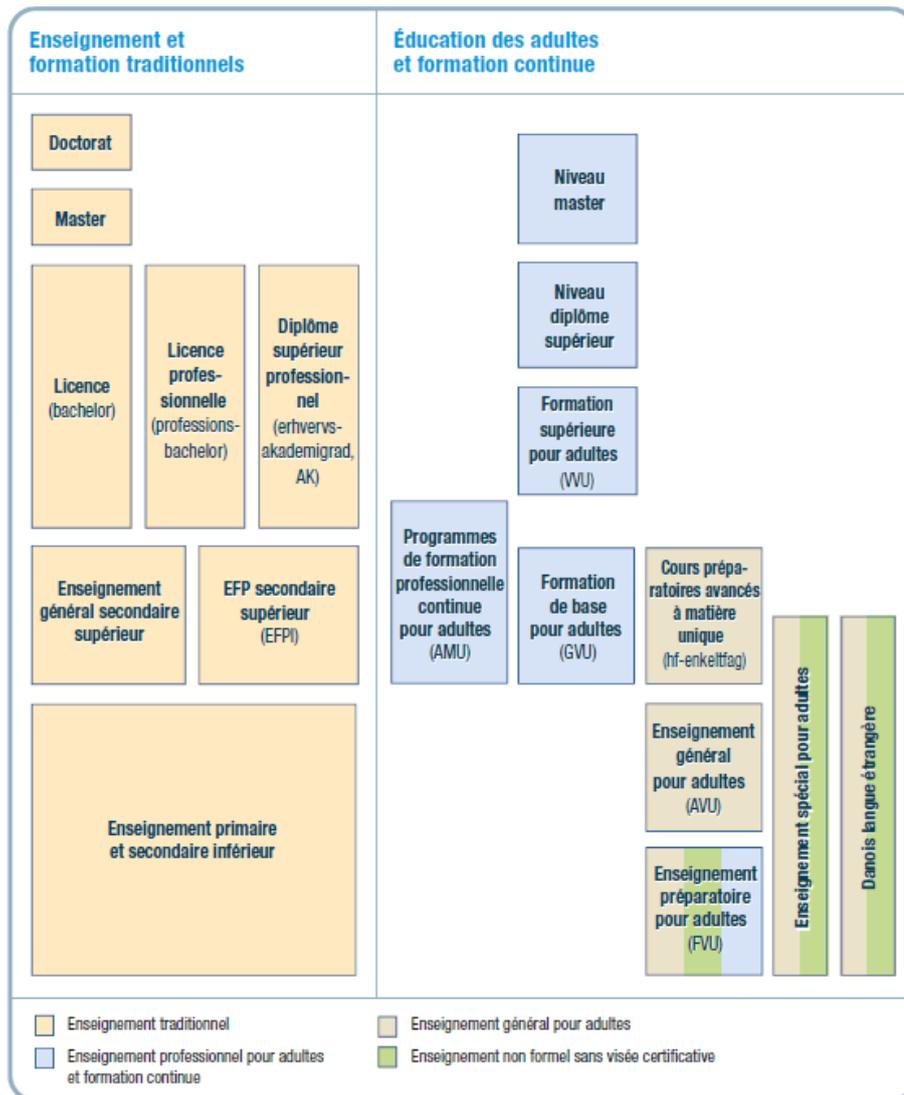
STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF EN CORÉE



DANEMARK

Un système flexible et inclusif

STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF AU DANEMARK



CHIFFRES CLÉS

- La formation professionnelle relève de la compétence du ministère de l'enfance et de l'éducation, qui collabore avec les différents acteurs (sociaux et privés notamment) concernés pour s'ajuster en temps réel aux besoins des entreprises.
- Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans est de 10 % fin 2015 (contre 15,2 % en 2012).
- La voie de l'enseignement professionnel dure 4 ans environ et concernait, en 2013, 47 % du total des élèves inscrits dans le second cycle de l'enseignement secondaire, soit 25 % des jeunes âgés de 15 à 19 ans (en France, 5,2 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont en apprentissage en 2013).
- Il existe 12 types de cursus de base (tels que la construction, le bâtiment, les transports et la logistique, ou encore le secteur commercial) menant à 110 parcours principaux.

SYSTÈME ÉDUCATIF

Le système éducatif danois se compose de :

- Børnehave** (petite enfance) de 3 à 5 ans ;
- Grundskole/Folkeskole** (enseignement primaire et premier cycle du secondaire) de 6 à 16 ans ;
- Ungdomsuddannelser** (enseignement secondaire supérieur (*Gymnasium* = lycée), l'Enseignement et la Formation Professionnels (EFP) de 16 à 19 ans ;
- Videregående uddannelser** (études supérieures) ;
- Adult education** (formation pour adultes).

La **Folkeskole** est sanctionnée par un examen de fin d'études primaires, l'*Afgangeksamen*. La dixième année, optionnelle, permet en principe de mieux préparer l'entrée au *Gymnasium*. Les *Folkeskoler* sont rattachées administrativement aux communes.

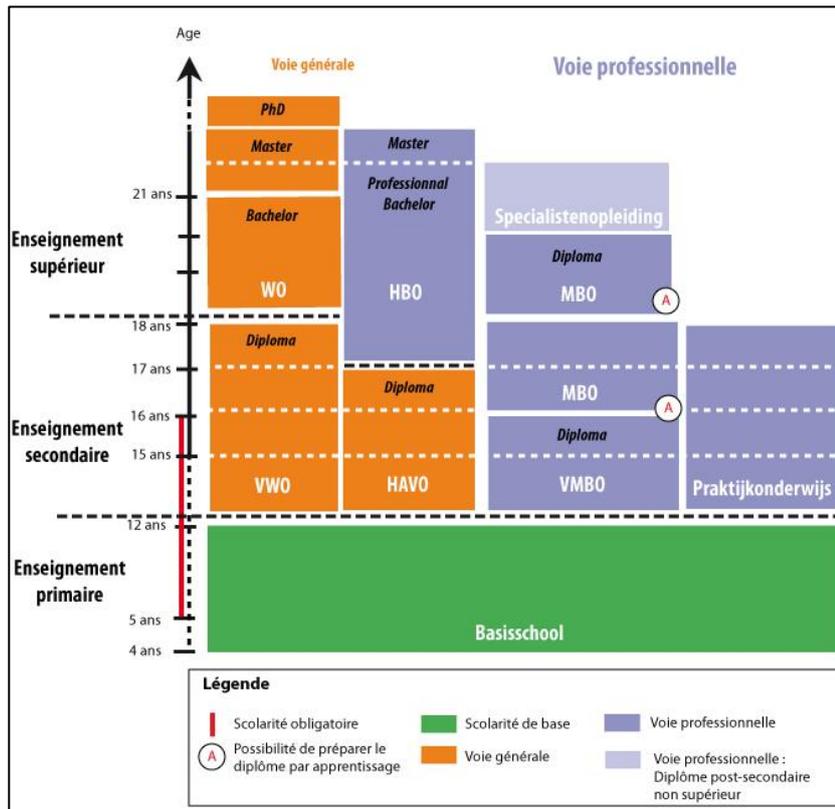
Le **Gymnasium**, équivalent du lycée en France, dispense un enseignement général pour des élèves âgés de 16 à 19 ans. Les études secondaires offrent un cursus de trois années qui prépare au baccalauréat, le **Studentereksamen**, donnant accès à l'enseignement supérieur.

La formation professionnelle initiale (FPI) se répartit en quatre catégories : l'enseignement et la formation professionnelle qui comprennent les formations techniques et commerciales, les formations professionnelles du secteur social et de la santé, les formations agricoles et les formations aux professions maritimes. Tous les cursus de FPI visent à développer les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice d'une profession et donnent également accès à toute formation ultérieure. **L'apprenant effectue en général deux tiers de sa formation dans une ou plusieurs entreprises d'accueil agréées.**

PAYS-BAS

Une orientation précoce des élèves

STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF AUX PAYS-BAS



Basisschool : école élémentaire

PRO – praktijkonderwijs : practical training

VWO – voorbereidend wetenschappelijk onderwijs : enseignement secondaire pré-universitaire

MBO – Middelbaar beroepsonderwijs : enseignement professionnel moyen

HAVO – hoger algemeen voortgezet onderwijs : enseignement général secondaire supérieur

HBO – Hoger beroepsonderwijs : enseignement professionnel supérieur

CHIFFRES CLÉS

- La singularité du système néerlandais tient à l'**orientation précoce dès l'âge de 12 ans vers la voie de formation générale ou la voie professionnelle**.
- La part du PIB investie dans l'éducation aux Pays-Bas est de **6 %** (contre 6,1 % en moyenne dans les pays de l'OCDE).
- En 2015, près de **11 %** des jeunes de moins de 25 ans étaient au chômage.
- En 2012, **33 %** des **25-64 ans** étaient **diplômés de l'enseignement supérieur** (tout comme la moyenne dans les pays de l'OCDE).
- Les taux de chômage respectifs des non diplômés du secondaire, des diplômés du secondaire et des diplômés du supérieur s'élèvent à **7%, 5% et 3%** ; contre **14%, 8% et 5%** en moyenne dans les pays de l'OCDE.

SYSTÈME ÉDUCATIF

L'enseignement primaire dure 8 ans. À l'âge de 12 ans, les élèves optent pour l'un des trois types d'enseignement secondaire : l'enseignement secondaire préprofessionnel (**VMBO**, 4 ans), l'enseignement secondaire général supérieur (**HAVO**, 5 ans) ou la formation préuniversitaire (**VWO**, 6 ans).

La grande part de la formation professionnelle initiale, appelée « enseignement professionnel moyen » (**MBO**), est dispensée par deux types d'établissements publics : les centres régionaux de formation (**ROC**) et les centres de formation agricole (**AOC**). Depuis 1996, **les établissements éducatifs privés peuvent également dispenser des programmes d'éducation et de formation** relevant de la structure nationale des qualifications. Les programmes de formation sont proposés dans quatre domaines : technologie, commerce et gestion, soins de santé et services, agriculture.

La structure nationale des qualifications professionnelles (**kwalificatiestructuur beroepsonderwijs – KSB**) comporte quatre niveaux :

- Niveau I (**assistentenopleiding** – « formation d'assistant »), d'une durée maximale d'une année, prépare les apprenants à l'exécution de tâches simples ;
- Niveau II (**basisberoepsopleiding** – « formation professionnelle de base »), d'une durée de 2 ou 3 ans, prépare les apprenants à l'exécution de tâches plus complexes ;
- Niveau III (**vakopleiding** – « formation professionnelle »), d'une durée de 2 à 4 ans (2 après l'achèvement du niveau II), prépare les apprenants à exécuter des tâches en toute autonomie ;
- Niveau IV (**middenkaderopleiding** – « formation de cadre intermédiaire »), généralement d'une durée de 4 ans, prépare les apprenants à exécuter des tâches spécialisées en toute autonomie. L'achèvement avec succès de cette formation donne accès à l'enseignement professionnel supérieur.

QUÉBEC

L'enseignement collégial, une particularité du système d'éducation québécois

SYSTÈME ÉDUCATIF

Le système éducatif comporte quatre ordres d'enseignement : éducation préscolaire et enseignement primaire, enseignement secondaire, enseignement collégial et enseignement universitaire.

Enseignement secondaire

Le secondaire offre une formation générale en cinq ans, divisée en deux cycles. Le premier cycle permet aux élèves de consolider la formation reçue au primaire et de commencer à s'orienter sur le plan professionnel. Durant le second cycle du secondaire, les élèves peuvent s'orienter vers des programmes de formation professionnelle. Au terme des cinq années du secondaire, les élèves obtiennent un **diplôme d'études secondaires (DES)**, qui leur donne accès aux études collégiales. Ils peuvent également obtenir un **certificat de formation préparatoire au travail (CFPT)** ou un **certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS)**, qui leur donne accès au marché du travail.

Les commissions scolaires offrent depuis quelques années une filière de formation professionnelle menant à une **attestation d'études professionnelles (AEP)**. Les programmes de cette filière visent à répondre à des besoins ponctuels de main d'œuvre.

Les programmes de formation technique au **diplôme d'études collégiales (DEC)** ou à l'**attestation d'études collégiales (AEC)** permettent d'occuper des emplois de techniciens.

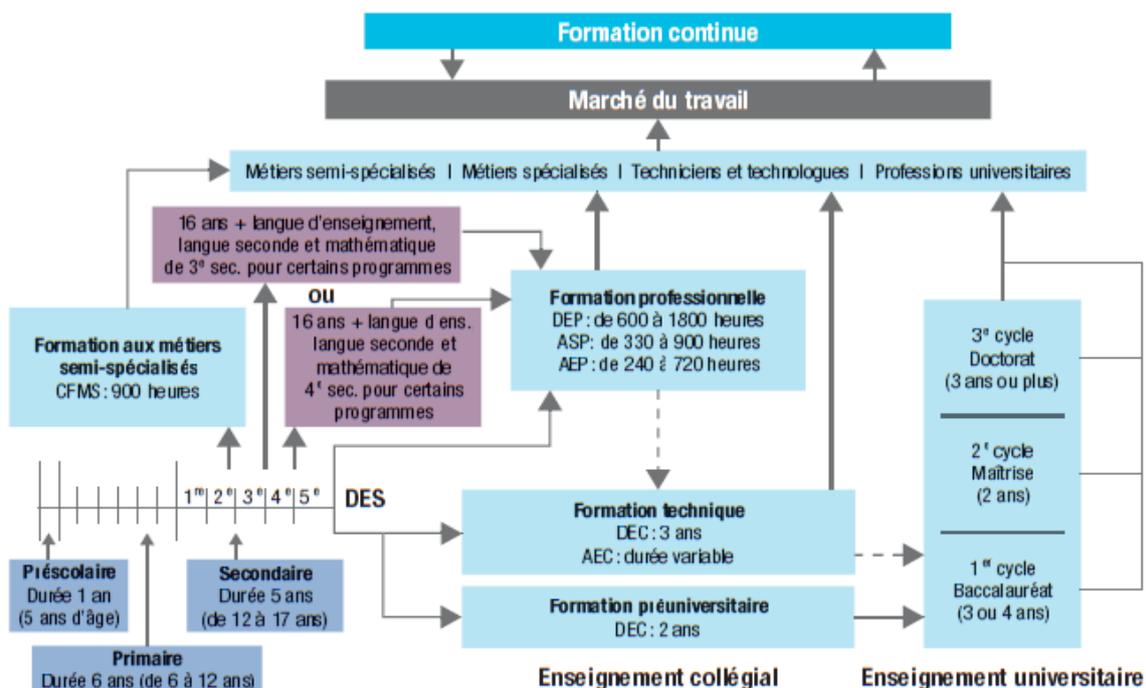
Enseignement collégial

Le niveau collégial constitue l'une des particularités du système d'éducation du Québec. Le collégial est un ordre d'enseignement qui se situe entre l'éducation obligatoire, constituée du primaire et du secondaire, et les études universitaires. Les collèges d'enseignement général et professionnel (ou cégeps), offrent des programmes de formation préuniversitaire de deux ans et des programmes de formation technique de trois ans, conduisant à l'obtention du **diplôme d'études collégiales (DEC)**. Ils offrent aussi des programmes de formation technique de plus courte durée sanctionnés par une **attestation d'études collégiales (AEC)**. Le diplôme d'études collégiales est obligatoire pour l'admission à l'université.

CHIFFRES CLÉS

- En 2013, le taux de chômage des moins de 25 ans était de 13 %.
- Il existe près de **300 programmes de formation professionnelle et technique regroupés dans 21 secteurs**.
- Le gouvernement québécois assume la quasi-totalité du financement du système de formation (près de 1,7 milliard de dollars canadiens investis en 2008).
- En 2009, près de 95 % des jeunes ayant réalisé des études collégiales ont intégré le marché du travail.

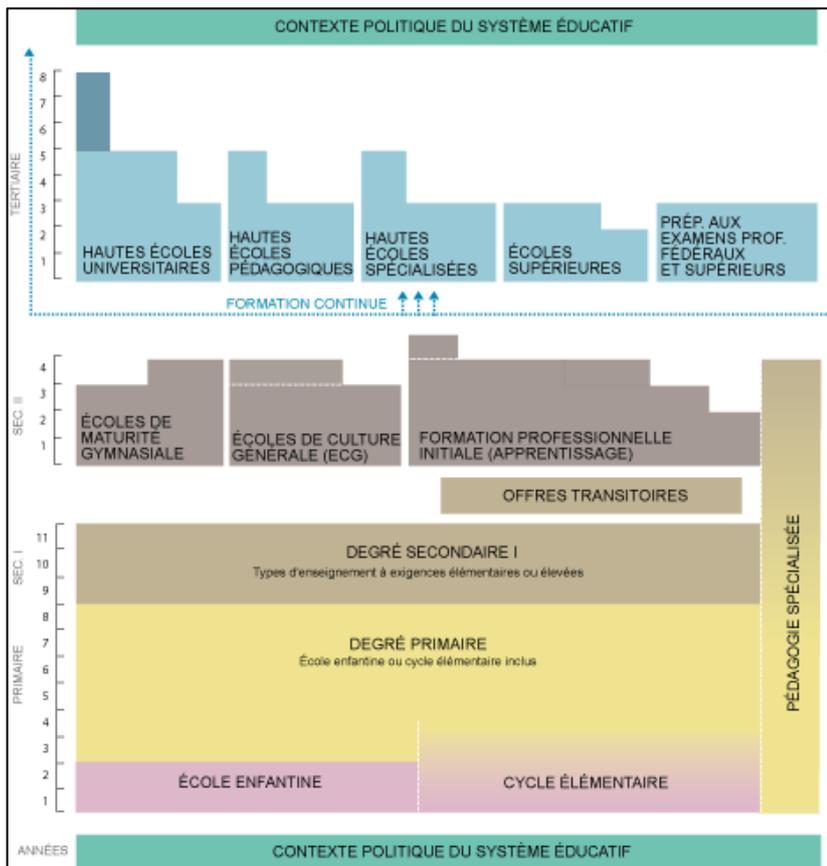
STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF AU QUÉBEC



SUISSE

Un système très décentralisé

STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF EN SUISSE



CHIFFRES CLÉS

- Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans en Suisse était de 8,5 % en 2015 contre plus de 25 % en France.
- En 2014, près de 70 % des jeunes suisses entament une formation professionnelle initiale (seulement 30 % s'engagent dans une formation générale).
- En 2014, près de 70 000 jeunes étaient diplômés d'une formation professionnelle initiale (Office fédéral de la statistique).
- Le système éducatif suisse offre plus de 250 formations en apprentissage.
- Les cantons et leurs communes financent 90 % des dépenses d'éducation réalisées par les pouvoirs publics.

SYSTÈME ÉDUCATIF

Le système suisse est organisé de manière décentralisée. **L'éducation relève des compétences des 26 cantons.** La collaboration à l'échelle nationale se réalise dans le cadre de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Le système comprend plusieurs degrés :

- le **degré primaire** (huit ans) comprend l'« école enfantine » ou le cycle élémentaire inclus ;
- le **degré secondaire I** (trois ans) ;
- le **degré secondaire II** offre une formation professionnelle initiale en apprentissage ou un enseignement général dans des écoles de culture générale ou de « maturité gymnasiale » (équivalent du baccalauréat général) ; ces écoles font partie des écoles de formation générale, elles ne qualifient pas pour la pratique d'une profession et préparent aux filières d'étude du degré tertiaire ;
- le **degré tertiaire** offre la possibilité de suivre une formation professionnelle supérieure hors hautes écoles ;
- la **formation continue**.

Ainsi, à l'issue de l'école obligatoire, trois filières de formation s'offrent à l'élève :

- l'**enseignement professionnel ou apprentissage** qui se déroule à l'école et en entreprise : il s'étend sur trois ou quatre ans et permet d'obtenir un certificat fédéral de capacité ou sur deux ans pour obtenir une attestation fédérale de formation professionnelle ;
- la **filière culture générale** qui se poursuit en écoles et permet d'entamer, éventuellement, un cursus professionnel ;
- la **filière gymnasiale** : elle permet de suivre un cursus « classique » au collège et lycée puis d'intégrer des écoles ou une université.

La formation professionnelle est réglementée par la Confédération tandis que les cantons sont chargés de sa mise en œuvre. La formation professionnelle s'inscrit dans le degré secondaire II et le degré tertiaire. La formation professionnelle initiale, dans le cadre du degré secondaire II, permet d'acquérir des qualifications professionnelles certifiées et assure les bases de l'apprentissage tout au long de la vie. **Cette formation s'effectue la plupart du temps dans une entreprise formatrice avec un enseignement scolaire complémentaire (système dual).**